

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 10
En exercice	: 10
Présents	: 08
Absent	: 02
Procuration	: 00
Votants	: 10

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. Serge SEPART.*

Absent : *M. François LUNVEN, M. Gé KUSTERS*

Procuration : *M. Gé KUSTERS à M. Frédéric MALVAUD*

Secrétaire de Séance : *M. Gilbert JARDEL*

Ouverture de la séance à 18h45

1. Transfert de charges du budget principal au budget « Assainissement ».

Délibération n° D-2019-009

M. le Maire informe le conseil municipal que certaines charges de fonctionnement de l'assainissement sont supportées par le budget « Commune ».

Il propose d'évaluer ces charges et de les imputer sur le budget annexe « Assainissement ». Il propose de prévoir cette opération chaque année et également de la régulariser sur les trois derniers exercices clôturés 2016, 2017 et 2018.

Les charges de personnels seront imputées au compte 621 et les autres frais (carburant, fluides, petits équipement, utilisation du matériel communal, etc...) au compte 628.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et décide d'imputer sur le budget annexe « Assainissement » les charges citées ci-dessus.

POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Approbation Compte Administratif 2018 « Commune »

Délibération n° D-2019-010

Après lecture, faite par Mme Anita JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2018 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ; qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 493 134.59 €

* Dépenses : 457 053.00 €

* Report N-1 : 0 €

Résultat de la section : 36 081.59 €

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes : 502 384.82 €

* Dépenses : 167 144.39 €

* Report N-1 : - 181 650.76 €

Résultat de la section : 153 589.67 €

RESTES A REALISER

Dépenses : 198 250.17 €

Recettes : 69 940.94 €

POUR : 07 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Approbation Compte Administratif 2018 « Assainissement »**Délibération n° D-2019-011**

Après lecture, faite par Mme Anita JARDEL 1^{ère} adjointe, des réalisations du budget de l'exercice 2018 en dépenses et en recettes, dressé par M. le Maire, Frédéric Malvaud ; qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Compte tenu de la conformité des écritures avec le compte de gestion définitif du Trésorier, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

* Recettes : 21 411.49 €

* Dépenses : 10 026.60 €

* Report N-1 : 29 876.79 €

Résultat de la section : 41 261.68 €

SECTION INVESTISSEMENT :

* Recettes : 5 773.00 €

* Dépenses : 11 175.45 €

* Report N-1 : 35 673.62 €

Résultat de la section : 30 271.17 €

POUR : 07

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Approbation Compte de Gestion 2018 « Commune »

Dressé par Mme Argentière Receveur municipale.

Délibération n° D-2019-012

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Approbation du Compte de Gestion 2018 « Assainissement »

Dressé par Mme Argentière Receveur municipal.

Délibération n° D-2019-013

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé, par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Budget primitif 2019 « Commune »

Affectation des résultats de l'exercice 2018

Délibération n° D-2019-014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (36 081.59 €) et l'excédent d'Investissement (153 589.67 €) apparaissant sur le compte administratif 2018 du budget principal de la commune comme suit :

- | | | |
|------|--|--------------|
| a) | Section d'investissement du budget primitif 2019 | |
| | Recette : (article 001 solde d'exécution de la section fonct.) | 153 589.67 € |
|
 | | |
| b) | Section d'investissement du budget primitif 2019 | |
| | Recette : (article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé) | 36 081.59 € |

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Budget Annexe 2019 « Assainissement »**Affectation des résultats de l'exercice 2018****Délibération n° D-2019-015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de Fonctionnement (**41 261.68 €**) et l'excédent d'Investissement (**30 271.17 €**) apparaissant sur le compte administratif 2018 du budget annexe « Assainissement » comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2019			
Recette (article 002 excédent antérieur reporté)		41 261.68 €	
b) Section d'investissement du budget primitif 2019			
Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)		30 271.17 €	
	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

8. Vote Budget Primitif 2019 « Commune »**Délibération n° D-2019-016**

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2019 " Commune " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	527 355.35 €
- En Investissement	483 673.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité le Budget Primitif 2019 « Commune » en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Vote Budget Annexe 2019 « Assainissement »**Délibération n° D-2019-017**

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Annexe 2019 " Assainissement " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	55 490.36 €
- En Investissement	36 044.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité le Budget Annexe 2019 « Assainissement » en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. Détail des subventions communales allouées pour 2019**Délibération n° D-2019-018**

Monsieur Le maire présente au conseil municipal la liste ci-dessous pour allouer les subventions communales 2019 :

• Sté de chasse St Léon sur Vézère.....	170.00 €
• A.D.R.A.....	30.00 €
• F.N.A.C.A.M.....	30.00 €
• Club de pétanque.....	170.00 €
• Sté Protectrice des Animaux.....	100.00 €
• Club Vélo Silex.....	170.00 €
• Amicale Laïque sportive.....	170.00 €
• Comité des Fêtes.....	3 000.00 €
• F.N.A.T.H.....	30.00 €
• Amicale Laïque de St Léon s/Vézère.....	170.00 €
• CEPSM.....	100.00 €
• Association Histoire de Pierres.....	170.00 €
• Coopérative scolaire de St Léon	100.00 €
• Association Aidons dès demain	100.00 €
• Association Café Léon	170.00 €
• Les Bécasses de Bars	100.00 €
• Hand Ball Club Vallée Vézère	60.00 €
• Don du sang	100.00 €
• Entente sportive Montignacoise (rugby)	50.00 €
TOTAL	4990.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité les subventions communales 2019 selon le détail tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Vote Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2019**Délibération n° D-2019-019**

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée par la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales, constitué pour la commune, et détaillé dans l'état de notification des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'augmenter les taux notifiés dans l'Etat n° 1259 intitulé « **Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019** ».

Les taux votés pour l'exercice 2019 sont comme suit :

➤ Taxe d'habitation.....	14.95 %
➤ Taxe Foncière (bâti).....	17.50 %
➤ Taxe Foncière (non bâti).....	100.00 %

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 21h30